

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE “EAU”
DE LA COMMUNE A HAUT LEON COMMUNAUTE
A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2026**

À compter du 1^{er} janvier 2026, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif deviendra Communautaire.

Haut-Léon Communauté rejoint les 19 autres Communautés finistériennes assurant déjà ces compétences depuis quelques années.

1 - CADRE REGLEMENTAIRE

Haut-Léon Communauté et ses communes membres ont choisi d'opter pour le transfert de ces deux compétences à compter du 1^{er} janvier 2026. Cette décision s'inscrit dans une volonté de cohérence territoriale, de mutualisation des moyens humains et financiers et de renforcement de l'efficacité des services publics.

2 - ENJEUX DU TRANSFERT DE COMPETENCES

- **Des défis techniques et environnementaux**

La protection de la ressource et le vieillissement des infrastructures imposent des investissements majeurs pour sécuriser l'approvisionnement en eau en qualité et en quantité, moderniser les réseaux et garantir un service durable.

Actuellement, les réseaux d'eau et d'assainissement sont renouvelés en moyenne tous les 200 ans ; l'objectif est de tendre vers un renouvellement d'environ 100 ans pour l'eau potable et 50 ans pour l'assainissement.

L'échelle communautaire permet une meilleure planification et une mutualisation des moyens financiers et techniques, essentielle pour répondre à ces défis.

- **Une réponse aux enjeux financiers et sociaux**

La gestion communautaire induit, au terme d'une période d'une dizaine d'années, une harmonisation des tarifs pour les 22.400 foyers, des 14 communes de HLC, raccordés au réseau d'eau potable et les 69 % de foyers raccordés à l'assainissement collectif. Elle permet également de mieux appréhender les crises (sécheresses, pollutions) et de garantir un accès équitable à l'eau, enjeu social majeur.

3 - ORGANISATION ACTUELLE JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2025

Pour les derniers mois, l'exercice des compétences “Eau” sera assuré par la commune et ses agents communaux ; ce mode de gestion est dénommé “Régie”.

4 - ORGANISATION FUTURE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

- **Un délégataire : SUEZ EAU FRANCE**

A partir du 1^{er} janvier 2026, Haut-Léon Communauté deviendra l'Autorité Organisatrice des deux compétences.

Ne disposant d'agents en nombre et en compétences, la Communauté a décidé d'en confier l'exercice sous forme de Délégation de Services Publics au concessionnaire SUEZ EAU FRANCE tout particulièrement pour les communes en Régie.

- **Les habitants ont-ils des démarches à effectuer ?**

Les usagers déjà titulaires d'un contrat d'eau au 31 décembre 2025 n'ont aucune démarche particulière à effectuer : leurs contrats seront automatiquement transférés.

- **En tant qu'usager, qui dois-je contacter à compter du 1^{er} janvier 2026 ?**

Agence Suez

31, rue des Carmes 29250 SAINT-POL-DE-LEON

Du lundi au vendredi

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Tel 0977 408 408 (appel non surtaxé)

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

Tout sur mon eau : <https://www.toutsurmoneau.fr/service-client>

- **Pour quelles raisons puis-je contacter Suez ?**

À compter du 1^{er} janvier 2026, Suez devient votre interlocuteur principal pour toutes questions relatives à la facturation, aux branchements ou aux interventions techniques.

En cas de déménagement ou d'installation dans un logement, les usagers sont invités à contacter directement le service client de SUEZ au 0 977 408 408 (Cf horaires ci-dessus) ou sur <https://www.toutsurmoneau.fr/service-client> (démarches en ligne).

- **En cas d'urgence « Technique »**

Tel 0 977 401 116 (7j/7 et 24h/24)